

Paris, le 05 juin 2024

Compte rendu de la réunion du comité de surveillance

Le Comité de surveillance de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) s'est réuni, sous la présidence de Mme Véronique Louwagie, députée de l'Orne, le mercredi 5 juin afin d'émettre un avis sur le rapport annuel 2023.

Il est composé de 4 membres du Parlement : Mme Véronique Louwagie, députée de l'Orne, M. Paul Christophe, député du Nord, Mme Elisabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne et M. Philippe Mouiller, sénateur des Deux-Sèvres ainsi que des présidents des Caisses nationales de Sécurité sociale, du Secrétaire général de la commission des comptes de la sécurité sociale et de représentants des ministres et des corps de contrôle.

Le rôle du Comité de surveillance de la CADES est d'émettre un avis sur le rapport annuel de la CADES. Il peut également être consulté sur toute question par le Conseil d'administration.

Le Comité a émis un avis favorable sur le rapport annuel de la CADES pour l'année 2023. Ce rapport est constitué du rapport de gestion de l'ordonnateur et des comptes annuels établis par l'agent comptable. Ces comptes, arrêtés par le Conseil d'administration du 29 mars 2024 ont été approuvés par les ministres de tutelle.

« Je me félicite de la mise en œuvre par la CADES de la reprise de dette, décidée en 2020, de 136 milliards dont les transferts arrivent à leur terme en 2024. » a déclaré Véronique Louwagie, présidente du Comité de surveillance de la CADES.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Geneviève GAUTHEY
Secrétaire générale
Tél. : 01 40 04 15 41
genevieve.gauthey@cades.fr

Maelle VIALE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 37
maelle.viale@cades.fr